



Règlement du Jeu Concours Euradio - The Leisure Society -

Article 1 : Organisation du Jeu

L'association Euradio, SIRET 49056025700035, 02-40-20-48-00 dirigée par Laurence Aubron, ci-après dénommée " L'organisateur " organise un jeu concours intitulé "The Leisure Society" dans le cadre d'un partenariat avec Close West(nommé ci-dessous " partenaire"), ci-dessous intitulé " Le Jeu" .

Article 2 : Objet du Jeu

Le jeu est gratuit et sans obligation d'achat et/ou d'abonnement à la radio, aux comptes et pages sur les réseaux sociaux. Il consiste à répondre au formulaire disponible sur le site internet de l'organisateur dont voici l'adresse :<http://euradio.fr/event/the-leisure-society/> dans la période du 10 septembre au 13 septembre 2019.

Article 3 : Date, Durée et Zone Géographique

Le Jeu se déroule du 10 septembre au 13 septembre 2019,soit une période de 3 jours. L'organisateur se réserve le droit de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée.

Ce jeu est accessible uniquement aux personnes habitant dans l'Union Européenne.

Article 4 : Conditions de participants & Validité de participation

4-1 Conditions de participation

Le jeu est ouvert à toutes les personnes majeures résidant dans l'Union Européenne et/ou attestant de la citoyenneté Européenne (attester d'avoir la nationalité d'un des pays de l'Union Européenne). Ne sont pas autorisées à participer au jeu, toutes les personnes ayant collaboré à l'organisation du jeu ainsi que les membres de leur familles directes respectives, salariés de l'organisateur, bénévoles ou sous-traitants de l'organisateur et sociétés affiliées.

Afin de participer au concours chaque participant devra remplir, entre 10 septembre au 13 septembre 2019, le formulaire de réponse et cliquer sur "envoyer" sur le site internet à l'adresse suivante : <http://euradio.fr/event/the-leisure-society/> .

En faisant cela le participant enverra un mail avec ses réponses au formulaire aux adresses mail suivantes : musique@euradio.fr et communication@euradio.fr .

L'organisateur remboursera les frais relatifs à la connexion internet nécessaire pour compléter le formulaire et l'envoyer sur la base d'une communication locale à tarif réduit

pour une durée qui ne saurait excéder 10 min. La demande de remboursement devra être adressée par mail à l'adresse : communication@euradio.fr accompagnée du RIB du titulaire de l'abonnement internet et d'un justificatif de l'abonnement et ce dans un délai de 15 jours après la clôture du jeu.

Une seule demande de remboursement par foyer sera prise en compte.

Tout formulaire restitué par voie postale sera considéré comme "nul" et ne pourra donner lieu à un remboursement.

4-2 Validité de participation

Le formulaire de participation doit être entièrement rempli entièrement avec de vraies informations. Les informations signalées par " * " ou notifiées comme "obligatoires" doivent impérativement être remplies.

Le cas échéant, le formulaire ne sera pas pris en compte faute de pouvoir délivrer au gagnant le lot qui lui est dû. L'organisateur se réserve le droit d'éliminer du tirage au sort tout formulaire de réponse qui ne respectera pas le règlement, incomplet ou illisible.

Article 5 : Désignation des gagnants

Les tirages au sort seront effectués en fonction de la date (cf Article 6) mise en jeu. 5 tirages au sort seront effectués. Cinq gagnants différents seront désignés lors de ces tirages au sort.

Un tirage au sort sera effectué parmi les formulaires de réponse comprenant la totalité des informations obligatoires. Les tirages au sort seront effectués le 13 septembre à 12h par l'organisateur.

Tout formulaire de réponse contenant une fausse déclaration, une déclaration erronée, ne respectant pas le règlement du jeu, tiré au sort sera considéré comme nul et entraînera la désignation d'un autre gagnant par un nouveau tirage au sort.

Article 6 : Désignation des lots et publication du gagnant et remise du lot

Sont mises en jeu

- 5 places pour le Concert du Dimanche 15 septembre 2019 de Leisure Society

Chacun des 5 gagnants désignés par le tirage au sort se verra offrir une place pour la soirée.

Le gagnant sera contacté par mail dans les heures qui suivent le tirage au sort. Il recevra ensuite par mail son pass nominatif. Le gain ne pourra excéder le prix d'une entrée soit 12 €. Cette somme ne pourra en aucun cas être versée brute aux gagnants.

En cas d'adresse mail ou de numéro de téléphone incorrect ou si pour toutes autres raisons techniques ne permettant pas d'acheminer les informations relatives au gagnants ou à son lots, ni l'organisateur, ni son partenaire (Close West) ne saurait en aucun cas être tenus responsables. De même il n'appartient pas à l'organisateur ou au partenaire de faire des

recherches de coordonnées de gagnants ne pouvant être joints en raison d'une adresse électronique ou un numéro de téléphone incorrect ou erronés.

Les gagnants injoignables ne pourront prétendre à aucun lot, dédommagement ou indemnité de quelque nature que ce soit.

Les lots attribués sont personnels et non transmissibles. En outre, les lots ne peuvent en aucun cas faire l'objet d'une quelconque contestation de la part des gagnants, ni d'un échange, ni d'une vente, ou toute autre contrepartie de quelque nature que ce soit.

Article 7 : Informations personnelles

Les données personnelles recueillies dans le cadre de la participation au jeu sont enregistrées et utilisées par l'organisateur à des fins d'études marketing et publicitaires. Conformément à la loi " Informatiques & Libertés" du 6 Janvier 1978, les participants bénéficient d'un droit d'accès, de modification et de suppression des données les concernant. Une demande devra être adressée par mail à l'adresse suivante : communication@euradio.fr.

En remplissant le formulaire chaque participant s'engage en cas de victoire à accepter que les informations personnelles suivantes : nom, prénom, adresse mail soit transmises au partenaire de l'organisateur soit Close West afin de personnaliser le lots qui lui sera dû.

Article 8 : Litiges

Le règlement est régi par la loi française. Toutes difficultés d'application ou d'interprétation du règlement sera tranchée exclusivement par l'organisateur. Toute contestation relative au jeu et au tirage au sort devra être formulée par écrit à l'adresse suivante : 19 rue Jeanne d'Arc - 44 000 Nantes. Aucune contestation ne sera prise en compte 15 jours ouvrables après la clôture du jeu.

Article 8 : Consultation du règlement

Un exemplaire du présent règlement est disponible et consultable pendant toute la durée du jeu et 15 jours après la clôture de ce-dernier à l'adresse suivante <http://euradio.fr/event/the-leisure-society/> ou par mail (communication@euradio.fr).

L'organisateur, les participants, les partenaires et toutes les parties prenantes au jeu concours se voient dans l'obligation de respecter ce règlement.